

Conditions générales de location du camping

CONTRAT

Acceptation du contrat de location

avec l' accord du responsable des réservations ;
avec votre signature au bas du dit contrat ;
après réception des 30% du montant pour une location et 30% pour un emplacement qui seront déduits de votre facture de séjour + 20 € de frais de dossier non remboursables. Un accusé de réception vous sera alors délivré, il devra être présenté à la réception dès votre arrivée. Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement ou de location précis.

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT DE CHANGER LES EMBLEMENTS à TOUT MOMENT SANS PRÉAVIS.

Assurance - Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile.

Païement - Caution

Locations : le solde est payable 30 jours avant la date du début du séjour.

Passé ce délai, le contrat sera automatiquement annulé sans autre avis.

Emplacements : le solde est payable à l'arrivée.

Caution : 200 € pour des dégradations ou pertes éventuelles, restituée après examen des lieux. Des éventuels coûts bancaires sont à la charge du client.

Retard - Prolongation - Départ anticipé - Vous devez nous aviser de tout retard. Sans aucune information de votre part, l'emplacement ou la location sera alors attribué à un autre client dès le lendemain 12 heures. Pour prolonger un séjour au-delà de la date de départ convenue, il est nécessaire de prendre accord avec le responsable au moins trois jours avant la date de départ. Le montant du séjour étant calculé d'après les dates de réservation mentionnées sur le contrat, aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ou un retard dont nous n'aurions pas été avisés.

Annulation - Toute annulation de réservation devra être signalée le plus tôt possible PAR ÉCRIT (messages téléphoniques non admis). Pour une annulation parvenue 6 semaines avant l'arrivée, le montant de l'acompte sera remboursé (sauf frais de réservation).

Après cette date uniquement en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre proche de la famille sur présentation d'un justificatif.

ARRIVÉE - DÉPART

Horaires - La remise des clés se fait entre 16h et 20h. Le locataire doit libérer les lieux à 10h au plus tard. Sinon une journée supplémentaire lui sera facturée, sans qu'il puisse pour autant rester dans la location. En cas de départ la veille l'état de lieu se fait jusqu'à 19h. Dans le cas d'un départ de mobil-home en dehors des horaires d'ouverture de la réception (8:00 à 20:00), c'est-à-dire après 20:00 et avant 8:00, le ménage final (60€) vous sera automatiquement facturé. La caution de 200€ sera conservée et renvoyée par la poste après inventaire des lieux.

Il est interdit de fumer dans les locations.

Inventaire - Nettoyage - A votre arrivée, vous avez 24 heures pour contrôler l'inventaire avec la liste correspondant à l'intérieur de la location et l'état général de la location et de signaler toute anomalie à la réception.

Passé ce délai, tout objet détérioré ou manquant vous sera facturé.

Au départ, le locataire doit rendre les lieux propres et en état. L'inventaire doit être complet (cet inventaire a été vérifié à chaque départ). **Il faut prendre rendez-vous pour le contrôle de la location à la réception 48h avant votre départ.**

Horaire donné par ordre d'inscription. Le réfrigérateur doit être décongelé et propre avant votre départ. Surtout ne pas le fermer. Entrouvrir la porte. Au cas où les lieux n'auraient pas été nettoyés, 60 € forfaitaires seront retenus pour le ménage. Vous pouvez choisir cette option dès votre arrivée.

CAMPING

Sécurité - La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradation due aux intempéries ou accident qui interviendrait à l'intérieur du camping.

Le feu ouvert et les barbecues à charbon et électriques sont interdits.

Code d'accès - Pour rentrer au camping, vous devez franchir des barrières automatiques fonctionnant au moyen d'un code d'accès strictement personnel. Ce code sera programmé pour la durée de votre séjour. En cas de prolongation de celui-ci, il est impératif d'en avertir la réception pour reprogrammer votre code.

2ème véhicule non autorisé sur l'emplacement - Stationnement obligatoire sur le parking extérieur.

Circulation - Bruit - La vitesse est limitée à 10 km/h. Dans le camping, le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès.

LES VÉHICULES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT GARÉS SUR LA PARCELLE.

Ne garez jamais votre véhicule sur l'emplacement voisin même s'il paraît inoccupé, des campeurs peuvent arriver à tout moment. Le propriétaire de tout véhicule occupant une parcelle voisine devra payer le forfait journalier. Les barrières sont fermées entre 24h et 6h du matin, toute circulation est interdite durant cette période. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au delà

du périmètre de chaque emplacement. De 24h à 8h du matin, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

Important - l'utilisation des quads, mobylettes, trottinettes électriques etc. dans l'enceinte du camping est formellement interdite.

Pour votre sécurité, le camping est sous vidéo surveillance.

Bracelet de contrôle : pour votre sécurité, le port du bracelet est obligatoire durant votre séjour à la piscine ainsi que dans l'enceinte du camping.

Toute personne ne pouvant justifier de son appartenance au camping par le port du bracelet sera immédiatement expulsée.

Pour des raisons d'hygiène, les caleçons sont interdits à la piscine.

Les enfants de - 12 ans doivent être accompagnés.

Les animaux - Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégories 1 et 2, arrêté du 27.04.99) sont refusés. Les autres sont acceptés, sur présentation du carnet de vaccination (arrêté du 22.01.85), ils doivent être tatoués (arrêté du 30.06.92), ils doivent être non agressifs et tenus obligatoirement en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leur maître. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravane ou tente, sur l'emplacement ou attachés à un arbre.

Chacun est tenu de respecter le règlement intérieur du camping et des piscines remis à l'arrivée.

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPULSER SANS PRÉAVIS NI REMBOURSEMENT LES PERSONNES QUI MANQUERAIENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR OU QUI AURAIENT DONNÉ DE FAUSSES INFORMATIONS CONCERNANT LES OCCUPANTS DE LA PARCELLE.